COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2011

<u>SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2011</u> - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 22 novembre 2011. L'an deux mil onze le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u>: MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel – DUVAL Bernard - MONNIER Pascal – LEBOSSÉ Jean-Claude - Mme BEUCHER Sylvie – MM. MOUETAUX Patrick – LE CARDINAL Loïc - Mmes LEGO Christèle - GAUTUN Lysiane - DESSARTHE Valérie -

ETAIT ABSENT EXCUSE: MM. BOBLET Daniel -

ETAIENT ABSENTS: MM, BELLANGER Serge – POTIER Nicolas - Mme LE MOINE Nelly –

M. BOBLET Daniel a donné pouvoir à M. DUVAL Bernard.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme LEGO Christèle est désignée secrétaire de séance.
- Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 03 novembre 2011 : le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- Adoption de l'ordre du jour :

Soumis à délibération

Vote du budget annexe Lotissement « plaine des Boulaies »

Décisions modificatives budgétaires

Convention du CAUE pour l'aménagement du futur lotissement

Sous réserve de communication des métrages par le géomètre :

Modification de la délibération relative à l'achat de terrain à M. Guittet (suite à division de la parcelle ZB $n^{\circ}34$)

Acquisition d'une partie de la parcelle ZE n° 1 appartenant à M. Gaucher.

Acquisition d'une partie de la parcelle ZE n° 2 appartenant à M. Herson.

Acquisition d'une partie de la parcelle ZE n°15 appartenant à Mme Bruneau.

Non soumis à délibération

Terrain « Société de tir »
Rapport conseil d'école du 10.11.11
Réunion publique SPANC du 17.11.11
Rapports des Adjoints
Informations diverses
Questions diverses

Ajout délibération :

Modification de la délibération relative à l'achat de terrain à M. Corbin (suite à division de la parcelle ZB n°33)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT:

DELIBERATION N°D20111130-071 (Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif annexe du Lotissement de la Plaine des Boulaies présenté par M. le Maire.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Il s'équilibre comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------------------------|---------|--|---------|--|--|
| Dépenses | | Recettes | | | |
| Chapitre | Vote | Chapitre | Vote | | |
| 011 Charges à caractère général | 179 500 | 042 Op. d'ordre de transfert entre section | 179 500 | | |
| Total dépenses de fonctionnement | 179 500 | Total recettes de fonctionnement | 179 500 | | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|---|---------|----------------------------------|---------|--|--|
| Dépenses | | Recettes | | | |
| Chapitre | Total | Chapitre | Total | | |
| 040 Op. d'ordre transfert entre section | 179 500 | 16 Emprunts et dettes assimilées | 179 500 | | |
| Total dépenses investissement | 179 500 | Total recettes investissement | 179 500 | | |

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES:

La commission des Finances s'est réunie le 24.11.2011 à 20h30 afin de faire le bilan de la situation budgétaire arrêtée au 15.11.2011.

Les constatations suivantes ont été effectuées :

Section de fonctionnement

Besoin de crédits supplémentaires pour financer :

- -Les honoraires du géotechnicien suite à l'effondrement rue des l'Escole Corbin : 1 100 €
- -Des travaux supplémentaires d'entretien de voirie : 13 000 € (voirie abribus, débroussaillage et débernage, travaux Courtinière, travaux entreprise Delangle, signalisation horizontale, remplacement mât rue Pré Chalon)

Des recettes non prévues au budget permettent de couvrir ces dépenses :

- -Diminution de la subvention au budget annexe Assainissement (suite à un excédent de recettes sur la redevance assainissement) : 9 000 €
- -Excédent sur le versement de la Taxe additionnelle aux droits de mutations : 4 000 €
- -Remboursement d'indemnités de sinistres (extincteurs, bris de glace salle polyvalente, acompte sur mât éclairage public rue du pré chalon) : 1 650 €

Section d'investissement

Travaux supplémentaires sur le programme voirie 2011 : 4 000 €

Remplacement moteur de volée cloche église : 1 517 €

Transfert des crédits prévus pour l'achat de terrain au budget annexe lotissement : 179 500 € Modification de l'imputation pour l'achat des armoires frigorifiques de la salle polyvalente.

DELIBERATION N°D20111130-072 (<u>Présents</u> : 11 – <u>Votants</u> : 12 – <u>Pour</u> : 12)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative budgétaire suivante du budget principal (DM 1) :

| DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL | | | | |
|--|--|-----------|--|--|
| Section de fonctionnement | | | | |
| Dépenses | | | | |
| 617 | Etudes et recherches | + 1 100 | | |
| 61523 | Entretien de voies et réseaux | + 13 550 | | |
| 657364 | Subvention au budget annexe assainissement | - 9 000 | | |
| Recettes | | | | |
| 7482 | Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation | + 4 000 | | |
| 7788 | Produits exceptionnels divers | + 1 650 | | |
| Section d'investissement | | | | |
| Dépenses | | | | |
| 2111 | Terrains nus | - 179 500 | | |
| 21318 | Autres bâtiments publics | + 1 000 | | |
| 2184 | Mobilier | + 3 000 | | |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | - 3 000 | | |
| 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | + 4 000 | | |
| 27638 | Autres créances immobilisées (lotissement) | + 179 500 | | |
| 020 | Dépenses imprévues | - 5 000 | | |

DELIBERATION N°D20111130-073 (<u>Présents</u> : 11 – <u>Votants</u> : 12 – <u>Pour</u> : 12)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative budgétaire suivante du budget annexe assainissement (DM 2):

| DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | | | | |
|--|--------------------------------------|---------|--|--|
| Section de fonctionnement | | | | |
| Dépenses | | | | |
| 706 | Redevance d'assainissement collectif | + 9 000 | | |
| 774 | Subventions exceptionnelles | - 9 000 | | |

CONVENTION DU CAUE POUR L'AMENAGEMENT DU FUTUR LOTISSEMENT :

Une restitution des visites des lotissements de Le Grez (72), Arçonnay (72), Forges (61) a été effectuée au cours d'une réunion de travail le jeudi 14 novembre 2011.

L'aménagement du futur lotissement devra tenir compte des caractéristiques suivantes : extension du bourg, co-visibilité avec la zone commerciale, intégration de logements Sarthe Habitat adaptés aux personnes âgées, ainsi qu'à caractère social, étude des cheminements vers la zone commerciale (traversée de la R.D. 15) et le centre bourg, de la voirie principale et secondaire, et de cheminements doux (piétons, vélos) ...

Des orientations générales ont ensuite été définies concernant notamment le nombre et la taille des lots, les critères à retenir en matière de développement durable.

L'assistance du CAUE apparaît cependant nécessaire afin de définir un principe d'organisation, déterminer un axe déterminant et structurer l'ensemble.

DELIBERATION N°D20111130-074 (Présents : 11 – Votants : 12 - Pour : 12)

Le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de passer une convention avec le CAUE en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité et d'aménagement du futur lotissement de la Plaine des Boulaies, préalablement au lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre (MO).

Les objectifs de cette convention, dont le coût s'élève à 2000 €, comprennent :

- 1- une étude exploratoire pour l'aménagement d'un nouveau quartier « *la plaine des boulaies* » en lien direct avec le bourg,
- 2- un conseil pour l'organisation de la procédure de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant :

- que la qualité du cadre de vie et la revalorisation du patrimoine rural et urbain sont des éléments majeurs de toute politique d'aménagement,
- que le CAUE a été créé par le législateur, mis en place par le Conseil général pour offrir aux collectivités territoriales et établissements publics un outil professionnel pour un développement qualitatif,
- que la commune de Sougé le Ganelon est adhérente de l'association CAUE de la Sarthe,
- ✓ Décide de passer cette convention et accepte la proposition financière du CAUE
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention correspondante
- ✓ Charge le Maire de mener toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette convention.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'ACHAT DE TERRAIN A M. GUITTET (SUITE A DIVISION DE LA PARCELLE ZB 34):

DELIBERATION N°D20111130-075 (Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Maire indique au Conseil municipal que **M. Guittet**, propriétaire de la parcelle cadastrée ZB $n^{\circ}34$ d'une superficie de 17350 m^{2} , ayant fait l'objet d'une décision d'acquisition par la Commune suivant délibération du Conseil municipal $n^{\circ}D20110628-041$ en date du 28 juin 2011, pour la somme de $106\,500$ € net vendeur (soit 6,138 € m^{2}), ademandé à conserver une petite partie de terrain au droit d'un hangar lui appartenant implanté sur une parcelle contiguë, afin de pouvoir y accéder plus facilement lors des travaux d'entretien.

D'après le procès-verbal de délimitation établi en conséquence par le cabinet Guillerminet, géomètre, la surface conservée par M. Guittet s'élève à 44 m² et la surface acquise par la Commune est ramenée à 17306 m².

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la modification de la superficie de la parcelle acquise à M. Guittet,
- Décide que les frais de bornage seront supportés par la Commune,
- Fixe le nouveau prix d'acquisition de cette parcelle à la somme de 106 229,93 € net vendeur déduction faite de 44 m² au prix de 6,138 € / m²,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'ACHAT DE TERRAIN A M. CORBIN (SUITE A DIVISION DE LA PARCELLE ZB 33):

DELIBERATION N°D20111130-076 (Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Maire indique au Conseil municipal que, suite aux opérations de bornage, le procès verbal de délimitation de la parcelle ZB n°33 appartenant à **M. Corbin** précise que la surface exacte de la parcelle ayant fait l'objet d'une décision d'acquisition par la Commune suivant délibération du Conseil municipal n°D20110628-042 en date du 28 juin 201, au prix de 63 000 \in net vendeur (soit 6,30 \in / m²), est de**9 927 m²** (au lieu de 10 000 m² initialement prévus).

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la modification de la parcelle acquise à M. Corbin,
- Fixe le nouveau prix d'acquisition de cette parcelle à la somme de 62 540,10 € net vendeur déduction faite de 73 m² au prix de 6,30 € / m²,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Les frais de bornage et d'acte notarié resteront à la charge de l'acquéreur.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE N°1 A M. GAUCHER:

DELIBERATION N°D20111130-077 (<u>Présents</u> : 11 – <u>Votants</u> : 12 – <u>Pour</u> : 12)

Le Maire indique au Conseil municipal que suite aux opérations de bornage, le procès verbal de délimitation de la parcelle ZE n°1 appartenant à **M. Gaucher**, permet d'indiquer que la surface exacte de la parcelle ayant fait l'objet d'une décision d'acquisition par la Commune suivant délibération du Conseil municipal n° D20110901-051 en date du 1^{er} septembre 2011, est de **43 m²**. En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme sa décision d'acquérir une partie de la parcelle ZE n°1 pour une superficie de 43 m², moyennant la somme de **470,85** € net vendeur (soit 10,95 € / m²) tous les frais relatifs à cete transaction étant à la charge de l'acquéreur. Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié correspondant.

<u>ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE N°2 A M. HERSON</u>:

DELIBERATION N°D20111130-078 (<u>Présents</u> : 11 – <u>Votants</u> : 12 – <u>Pour</u> : 12)

Le Maire indique au Conseil municipal que suite aux opérations de bornage, le procès verbal de délimitation de la parcelle ZE n°2 appartenant à **M. Herson**, permet d'indiquer que la surface exacte de la parcelle ayant fait l'objet d'une décision d'acquisition par la Commune suivant délibération du Conseil municipal n° D20110901-051 en date du 1^{er} septembre 2011, est de **151 m².**

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme sa décision d'acquérir une partie de la parcelle ZE n°2 pour une superficie de 151 m², moyennant la somme de $2\,046,05 \in \text{net}$ vendeur (soit 13,55 \in / m²), tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge de l'acquéreur.

Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié correspondant.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE N°15 A MME BRUNEAU:

DELIBERATION N°D20111130-079 (Présents : $11 - \underline{Votants}$: $12 - \underline{Pour}$: 12)

Le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de la rue et impasse du Logis, et de la rue de l'Escole Corbin, il y a nécessité d'acquérir une dizaine de m² de terrain sur la parcelle ZE n°15 appartenant à Mme VALLEE épouse BRUNEAU Janine, pour la construction d'un poste de relevage.

Après bornage, la surface exacte de la parcelle à acquérir par la Commune est de 11 m² et Mme BRUNEAU, préalablement consultée, a fait part de son accord écrit pour un prix de vente de 6€ /m² net vendeur.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir une partie de la parcelle ZE $n^{\circ}15$ pour une superficie de 11 m^2 au prix de $6 \text{ } \notin \text{/m}^2$ net vendeur, soit un montant total de $66 \text{ } \notin \text{}$ tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge de l'acquéreur.

Le Maire est autorisé à signer le document d'arpentage et l'acte notarié correspondants, et plus généralement tous les documents relatifs à cette transaction.

TERRAIN SOCIETE DE TIR:

Le Maire fait part au Conseil de l'historique de l'affaire de la Société de Tir, association loi 1901 créée en 1908, propriétaire foncier d'une parcelle de terre de 55 ares cadastrée F n°210 au lieu-dit « **La Butte** » :

- En 1994 : souhait de M. Rondeau « La Bouguelière » d'acquérir la Parcelle cadastrée F n°210 d'une contenance de 55 ares inscrite au compte de la « Société Mixte de Tir et Association musicale des anciens élèves de l'école de Sougé » (officieusement dissoute en 1935),
- avril 1994 : courrier du Maire au Centre des Impôts Foncier de Mamers demandant la démarche à suivre pour changer le titre de propriété de la parcelle afin de pouvoir la vendre,
- mai 1994 : réponse du Centre des Impôts : pas possible de procéder à la mutation de la parcelle sans la rédaction et la publication préalable d'un acte authentique,

. . .

- janvier 2003 : courrier de M. Rondeau au Centre des Impôts foncier de Mamers.

Le centre des Impôts entame alors auprès du service des Domaines, une procédure spécifique relative aux biens vacants et sans maître.

MAIS

- octobre 2004 : courrier du Centre des Impôts Foncier du Mans au Maire informant d'une loi du 13 août 2004 modifiant le code civil et le code du domaine de l'Etat, et notamment les articles relatifs aux biens vacants et sans maître, en ce sens que <u>les biens vacants et sans maître appartiennent désormais sauf renonciation à leur droit en la matière, aux communes sur le territoire desquelles ils se trouvent</u>
- →-conséquence : procédure entamée par le Centre des Impôts abandonnée et demande au Maire de prendre toutes les mesures utiles ...

Le 11.03.2005 : accord officiel de la Commission Communale des impôts Directs pour constater par voie d'arrêté la vacance de la parcelle F210, bien sans maître, en vue de transférer la propriété à la Commune,

Le 19.04.2005 : arrêté du Maire constatant la vacance de la parcelle F n°210 bien vacant sans maître,

Le 29.11.2005 : délibération du Conseil municipal décidant l'appropriation par la Commune,

Le 16.01.2006 : arrêté d'incorporation dans le domaine communal et précisant que les modalités pratiques du transfert de ce bien dans le domaine communal seront confiées à l'Office Notarial de Fresnay.

A la suite de ces opérations, les pièces ont été déposées au Notaire régulièrement relancé sur ce dossier depuis 2006...

Le 22.09.2011 : rappel de cette affaire au Notaire à l'occasion d'une entrevue dans le cadre d'autres dossiers Le 18.11.2011 : signature de l'acte de dépôt de pièces en l'étude des Notaires associés de Fresnay sur Sarthe.

Cette parcelle a donc été intégrée au patrimoine foncier de la commune en tant que propriété communale.

RAPPORT CONSEIL D'ECOLE DU 10.11.2011:

- -Vote à la majorité pour un conseil d'école commun aux 2 communes
- -Adoption du Règlement intérieur
- -Election des parents d'élèves : 1 liste de parents par école (7 candidats élus pour Assé, 8 pour Sougé)
- -Effectifs : Assé 94 élèves Sougé 99 élèves soit 193 élèves pour le SIVOS
- -Exposé des activités et projets de l'année (correspondance scolaire, spectacles, théâtres, école et cinéma, environnement, activités sportives)
- -Remerciements aux mairies et au SIVOS pour les achats de matériel pour la rentée 2011
- -Questions des représentants de parents d'élèves (notamment une demande de confection des pique-niques par la cantine de Sougé lors des sorties, ainsi qu'une demande d'installation d'un cendrier à l'entrée de l'école de Sougé)
- -Dates des prochains conseils d'école : 06/02/2012 à Sougé et 12/06/2012 à Assé.

REUNION PUBLIQUE SPANC LE 17.11.2011:

Une nombreuse assistance était présente, à l'invitation de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles (C.C.A.M.), pour écouter la présentation de la société STGS qui a délégation pour assurer le contrôle et le diagnostic des installations de réseau d'assainissement non collectif existantes (<u>c'est à dire</u> toutes les installations non raccordées à la station d'épuration route de saint Léonard construites avant 2003).

Sur la commune de Sougé le Ganelon, le diagnostic débutera en **janvier 2012** et sera facturé à l'usager 64 € par le Trésor Public (après subvention de 10 €/contôle de la part de la CCAM).

Ce diagnostic est rendu obligatoire par la loi sur l'eau de 1992, modifiée en 2006 et vise à assurer la qualité des eaux rejetée au titre de la salubrité publique et éviter des nuisances au voisinage.

Un avis de passage sera envoyé aux résidents concernés (principaux, secondaires) avec une plaquette d'informations jointe. Le résident doit assurer l'accès aux ouvrages à contrôler pour le technicien qui se déplace, en dégageant les couvercles.

Tous documents dont le propriétaire aurait connaissance (factures de vidange, notices fournies lors de la construction de la fosse, documentations diverses concernant son installation ...) peuvent être présentés.

Un rapport de visite sera établi avec un schéma d'installation pour conclure l'intervention de contrôle. En fonction du classement de l'installation et de sa vétusté, des travaux seront à entreprendre par le propriétaire. S'il est constaté des rejets polluants, les travaux doivent se faire dans les 12 mois. Les mises en conformité doivent, quoi qu'il en soit, être faite dans les 4 ans pour les autres cas.

Une aide de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) peut être demandée ; elle est octroyée sous condition de ressources et peut atteindre 20 à 30 % du coût des travaux.

Une information est en ligne sur le site Internet communal et un article sera publié dans le bulletin municipal distribué en janvier 2012.

RAPPORT DES ADJOINTS:

Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :

- ✓ <u>Dessouchage des arbres rue des Tilleuls</u> : travaux effectués par l'entreprise Delangle le 23.11.2011.
- ✓ <u>Lagune</u>: contrôle de la police de l'Eau le 22.11.2011. Bilan positif comprenant une seule observation: mise en place de panneaux « Accès interdit ». Conformément au souhait exprimé par les contrôleurs, un cahier d'intervention sera par ailleurs mis en place pour le personnel communal. M. Daniel Geslin est à l'occasion remercié pour le suivi régulier de la station d'épuration.
- ✓ La commission se réunira le 15.12.2011 à 20h30.

Ordre de jour : fleurissement 2012 / pistes de progrès à réaliser pour être en conformité avec la labellisation de la 3^{ème} fleur et passage du jury.

Commission « Bâtiments communaux – cimetière » - M. DUVAL :

- ✓ Entreprise **Breton** relancée pour les travaux commandés en début d'année : planifiés pour début janvier
- ✓ Toitures cantine & lavoir : le plan de retrait amiante été déposé auprès des services concernés par l'Atelier du Bois. Confirmation de la date des travaux prévue pour les vacances de Noël. Coût de l'option laine de verre pour la cantine : 1 518 €.
- ✓ **Vestiaires stade**: demande d'installation d'un éclairage à la sortie des vestiaires avec cheminement vers la sortie rue de la plaine des Ormeaux. M. Mouetaux est chargé d'étudier cette demande.

<u>Commission « Communication-Culture & accessibilité / plan communal de sauvegarde» - M.</u> <u>MONNIER :</u>

<u>Commission « Communication-Culture »</u>: Prochaine réunion le lundi 5 décembre afin de finaliser les textes à fournir à l'imprimerie.

<u>PCS</u>: A la demande du Maire adressée à M. Le Préfet le 19.06.2011, concernant la mise en place d'un dispositif de sécurité et d'alerte à la population en cas de sinistre à l'usine Hutchinson, qui était restée sans réponse, une réunion est finalement fixée au **mardi 6 décembre** à 14h00 en présence des parties suivantes : Service SIDPC Préfecture, sous-Préfecture, DREAL, Hutchinson, Mairie, SDIS, Gendarmerie Fresnay. MM. les Adjoints sont invités à y participer.

<u>Commission « voirie – sécurité - assainissement » - M. BOBLET</u>:

- ✓ **Dossier Assainissement rue du Logis** : dans le cadre des études de sol nécessaires avant le démarrage des travaux, le sté Défiloir s'est rendue sur place en présence d'un prestataire, le 22.11.2011, afin de faire un état des lieux.
- ✓ Programme voirie 2012 : la commission se réunira à cet effet le samedi 10 décembre à 9h30.
- ✓ Devis Sté Traçage Service : travaux de marquage : 2 512 € TTC panneaux : 1651 € TTC.

Informations diverses:

- Contrat de maintenance éclairage public : le conseil ne souhaite pas modifier le contrat existant pour la maintenance du réseau éclairage publique ; les interventions continueront par conséquent d'être facturées à la demande.
- Peintures portes de l'église: le Service Départemental de l'Architecte recommande de réaliser une peinture à l'ocre jaune ou rouge, et suggère sa mise en œuvre par les habitants de la commune lors d'un week-end, qui permettrait de créer une activité de formation à l'attention des personnes intéressées. Contact a été pris avec le CAUE de la Sarthe qui organise le caractère événementiel et technique de ce type d'action. Des précisions seront apportées sur ce point en temps utile.
- Conseil à la Vie Sociale Foyer de Vie ANAIS : le Maire informe avoir participé à la réunion du 18.11.2011 au Foyer de Sougé.
- Fédération Départementale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe (FFGDON72): les communes sont appelées à adhérer à l'opération mise en place pour une lutte collective efficace contre les ragondins. Le conseil en délibérera lors d'un prochain conseil.
- Chaudière gaz nouvelle école : un courrier a été adressé à la Société Payen lui demandant de remédier définitivement aux arrêts répétés de la chaudière.
- Carnet rose : le Maire fait part de la naissance de Jules DENS le 12.11.2011, fils de Nelly LE MOINE, conseillère municipale et de Christophe DENS. Une quête est organisée au sein du Conseil municipal afin de lui offrir un cadeau.
- Sainte Barbe : le Maire rappelle la tenue de la sainte Barbe, fête des pompiers, le samedi 3 décembre à 18 h 00.

• Calendrier :

- Cérémonie des vœux : vendredi 6 janvier 2012 à 20h30

A cette occasion, **M. Lebossé**, ancien Maire et **M. Belin**, directeur de l'usine Hutchinson, se verront remettre la médaille du Mérite communal de Sougé.

■ **Demandeurs d'emploi** : - Au 15.11.2011 : 56 dont 28 hommes et 28 femmes

QUESTIONS DIVERSES:

Néant

La séance est levée à 23h15.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20111130-071

D20111130-072

D20111130-073

D20111130-074

D20111130-075

D20111130-076

D20111130-077

D20111130-078

D20111130-079

La Secrétaire, Christèle LEGO. Le Maire, Philippe RALLU.

Les membres du conseil municipal,

M. GESLIN Daniel M. DUVAL Bernard M. BOBLET Daniel

Pouvoir à M. DUVAL

M. MONNIER Pascal M. LEBOSSE Jean-Claude Mme BEUCHER Sylvie

M. BELLANGER Serge M. MOUETAUX Patrick M. LE CARDINAL Loïc

Absent

M. POTIER Nicolas Mme LE MOINE Nelly Mme LEGO Christèle

Absent Absente Secrétaire de séance

Mme GAUTUN Lysiane Mme DESSARTHE Valérie